



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

AMI - PIA

Appel à manifestations d'intérêt aux « ambassadeurs de la French tech » : soutien à des projets participant au rayonnement de la French tech à l'international

Fiche n° 15

ouverture 01/01/2015 – **clôture** 29/12/2017 – **sélection**

| | |
|---|--|
| Pour qui ? | Acteurs privés (entrepreneurs, Venture Capital, associations ou entreprises) de l'écosystème de start-up français Les entrepreneurs et talents de la tech : startup, scale-up et leaders d'opinion (typiquement patrons de grand leaders de la tech) Les investisseurs en capital-risque : d'abord les VC, mais aussi les grands Business Angels et Corporate Ventures ; les médias « tech » et d'affaire plus généralement ; les prescripteurs notamment: cabinets de conseils en stratégie, analystes technologiques et financiers, sociétés de business intelligence, éditeur de classement internationaux dans la tech, etc |
| Pourquoi ? | Pour susciter, identifier, sélectionner et co-financer des projets d'influence et de communication internationale qui renforcent la visibilité et l'attractivité de la French tech auprès des cibles internationales rappelées ci-dessus, en s'appuyant sur les ambassadeurs de la French tech définis précédemment |
| Pour quels projets ? | Le projet consiste à organiser à l'international ou en France une opération (ou une série d'opérations) de promotion de l'écosystème entrepreneurial français. Ces opérations pourront prendre des formes diverses : événement organisé de manière ad hoc, événements intégrés à une manifestation à caractère international plus large (par exemple au sein d'une grande conférence), opérations d'influence ciblée, événement ou outil en ligne, production de contenu, etc. Sont notamment exclus les voyages de découverte de startup à l'international. |
| Quel financement par le PIA ? | Seules sont éligibles les dépenses liées aux : - frais de personnel (part des frais de personnel dédiés au projet) ; - frais d'organisation (notamment location de salles) ; - frais de marketing et de communication liés au projet ; - I frais de production (guide, programme, site). La subvention ne pourra pas représenter plus de 50 % des dépenses éligibles. |
| Quels critères de sélection ? | - La pertinence de la proposition au regard de la stratégie d'attractivité French tech, - L'impact global du projet en matière d'attractivité de l'écosystème French tech - Qualité de l'utilisation et de la gestion de la subvention : effet de levier des financements sur les cofinancements privés, pérennité du modèle économique, l'existence d'une organisation en capacité de porter et gérer le projet, notamment. |
| Qui contacter ? Où se renseigner ? | |
| Opérateur de l'État | Caisse des dépôts : service Support Clients de la plateforme achat public au 0 892 23 21 20 ou par email : support@achatpublic.com - information sur l'initiative French tech : www.lafrenchtech.com et frenchtech@finances.gouv.fr |
| SGAR Occitanie | SRéférent de l'appel à projet : Simon Leguil, SGAR et DIRECCTE Occitanie Mél : simon.leguil@direccte.gouv.fr ; Tél : 05 34 45 33 96 |
| Documents de référence | Lien vers AMI : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece- jointe/2016/10/ami_ambassadeurs_de_la_french_tech_attractivite_-_septembre_2016.pdf Dépôt du projet : http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com |